

Cette loi fixe les r gles g n rales visant organiser la production du sol urbanisable, la formation et la transformation du b ti dans le cadre d'une gestion conome des sols, de l' quilibre entre la fonction d'habitat, d'agriculture et d'industrie ainsi que de pr servation de l'environnement, des milieux naturels, .des paysages et du patrimoine culturel et historique